

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2015-28 du 1^{er} septembre 2015 portant fin de fonctions
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1530714S

Le président de l'établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Rhône-Alpes exercées par M. Fabrice LISZAK à compter du 7 septembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 1^{er} septembre 2015.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS